



Communiqué de presse

Paris, le 13 novembre 2020,

Réouverture des commerces : Tout mettre en œuvre pour que les commerçants puissent réouvrir le 1er décembre.

Les commerçants demandaient des assouplissements et de la visibilité. Plus que des aides, ils demandaient de pouvoir travailler.

« Il y a quinze jours le réseau des CCI a été le premier à proposer une ouverture sur rendez-vous pour les commerces actuellement fermés, dans le cadre d'un protocole sanitaire strict, et dans l'attente d'une ouverture complète au plus vite. Le Gouvernement a considéré que la situation sanitaire ne le permettait pas, ce que nous avons alors vivement regretté », indique Pierre Goguet, président de CCI France.

Les CCI saluent les nouvelles mesures sur les loyers annoncées par le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, mais elles ne suffiront pas pour de nombreux petits commerçants, bars et restaurateurs.

Ainsi, pour tous les commerçants qui réalisent une part très importante de leur chiffre d'affaires au cours des deux derniers mois de l'année (par exemple : jouets, articles de mode, livres et DVD, bijoux et aux autres articles cadeaux...), le réseau des CCI demande :

- Soit qu'ils puissent ouvrir au plus vite, c'est-à-dire au plus tard au 1^{er} décembre. Cette date du 1^{er} décembre doit désormais être une date ferme et non conditionnelle pour permettre la réouverture de tous les commerces. Les commerçants ont besoin de visibilité et de travailler pendant cette période stratégique. Une clause de revoyure n'est pas envisageable.
- Soit qu'ils puissent être indemnisés par un fonds dédié pour les stocks qu'ils ne pourront pas écouler, au-delà du fonds de solidarité renforcé dont les CCI font déjà largement la promotion dans les territoires.

« Nous devons également prendre en compte la situation alarmante des bars et restaurants pour lesquels l'impossibilité annoncée d'accueillir des convives en nombre pour la Saint-Sylvestre, nécessitera de nouvelles mesures d'aides de la part du Gouvernement. Le risque est grand, comme le soulignent les organisations professionnelles du secteur, que nombre d'établissements ferment définitivement. », conclut Pierre Goguet.

En attendant le 1^{er} décembre, nous invitons tous les commerçants et les clients à privilégier les solutions numériques de proximité : le click&collect et les plates-formes numériques locales ou de faire du call&collect.

Agissons ensemble pour soutenir les commerces de proximité.

des pouvoirs publics français et européens. Elle joue son rôle de corps intermédiaire à vocation économique pour promouvoir le développement des entreprises et des territoires. www.cci.fr

 [@CCIFrance](https://twitter.com/CCIFrance)

8-10 rue Pierre Brossolette – CS 90166 – 92309 Levallois-Perret Cedex T. 01 44 45 37 00 www.cci.fr